

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020

Projet	Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
Objet	Rapport annuel 2020
Rédacteur	M. Joël CANICAVE, Président de la CCSPL Direction de l'évaluation, des projets partenariaux et de la gestion externalisée
Destinataires	Membres de la Commission
Date	4 mars 2021

I- Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la mise en place, dans les communes de plus de 10 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette Commission a notamment pour fonction d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de service public, les titulaires de marchés de partenariat et les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement, de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères (art. D 2224-3 du CGCT). Elle est également consultée pour avis, par le Conseil municipal, pour tout projet de lancement de délégation de service public.

En application du CGCT, « *le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

De plus, en application de l'article XV du Règlement intérieur de la Commission, ce rapport doit précédemment être soumis, pour avis, aux membres de la Commission.

Il convient donc désormais de faire état de l'activité de la commission au cours de l'exercice 2020, qui fut si particulière.

II- Faits marquants de l'exercice 2020

L'année 2020 a été marquée par l'élection d'un nouvel Exécutif à la tête de la Ville le 4 juillet 2020. Cela a entraîné le renouvellement intégral des membres de la Commission, par la délibération n°20/0393/EFAG du 5 octobre 2020, qui a désigné :

- 8 représentants du Conseil Municipal et leurs 8 suppléants ;
- 8 représentants de diverses associations locales et leurs 8 suppléants ;
- De plus, la Commission est présidée par le Maire en l'occurrence son suppléant, M. Canicave.

Le Règlement intérieur de la Commission a également été mis à jour, afin de mieux correspondre aux enjeux ambitieux d'une nouvelle municipalité. Il présente, en 18 articles, son mode de fonctionnement et ouvre de nouvelles possibilités de travail. Ce règlement a été adopté par délibération n°20/0187/EGAF du 7 juillet 2020.

Une présentation a été faite aux nouveaux membres de la Commission afin d'exposer la définition d'un service public, les notions clés en matière de DSP, le rôle de la CCSPL et la quarantaine de DSP en vigueur à la Ville de Marseille.

III - Présentation des séances

La Commission s'est réunie à quatre reprises en 2020, à l'Hôtel de Ville : le 16 janvier, le 27 octobre, le 26 novembre et le 10 décembre 2020.

Ces séances l'ont amené à émettre un avis sur 3ancements de délégations de service public et à examiner 41 rapports annuels d'activités de délégataires de la Ville de Marseille et 1 rapport annuel d'activité de la Métropole Aix Marseille Provence, répartis comme suit :

- La première séance de la Commission du 16 janvier 2020 a été dédiée à l'examen du lancement d'une délégation de service public pour l'exploitation du complexe sportif Jean Bouin. Après un avis favorable de la Commission, il a été approuvé par la délibération n°20/0149/ECSS du 27 janvier 2020. Le nouvel Exécutif n'a toutefois pas donné suite à ce projet.
- La deuxième séance a été consacrée à l'examen des rapports annuels d'activité 2019 des DSP liées à la mobilité (la fourrière automobile et le stationnement payant sur voirie) et à l'environnement (trois fermes pédagogiques et deux relais nature), ainsi qu'au stade Vélodrome géré en partenariat public privé. Après audition des services porteurs et un temps d'échange, ces rapports ont été transmis pour information au Conseil municipal (délibération n°20/0577/EFAG du 23 novembre 2020).
- La troisième séance a eu deux missions :
 - 1° : Rendre un avis sur le lancement de délégations de service public pour (i) l'animation et l'exploitation de la ferme pédagogique du Collet des Comtes et pour (ii) la gestion et l'exploitation du Palais Omnisports Marseille Grand-Est (POMGE). Ces deux projets ont été présentés par les services et par l'Adjointe compétente (dans le cas de la ferme pédagogique) et ont reçu un avis favorable à l'unanimité. Le Conseil municipal a également approuvé le lancement de ces deux procédures, par les délibérations n°21/0085/DDCV du 8 février 2021 (pour la ferme pédagogique) et n°20/0769/ECSS du 21 décembre 2020 (pour le POMGE).
 - 2° : Examiner les rapports annuels d'activité 2019 des délégations de service public liées aux sports (le complexe sportif de René Magnac, le centre équestre Marseille-Pastré, le POMGE) et aux actions sociales (26 Maisons pour Tous).
- Pour la quatrième séance, les membres ont passé en revue :
 - Les rapports annuels d'activité des DSP du secteur culturel (les espaces culturels du Silo d'Arenc, l'Affranchi Café-Musiques de Saint Marcel, le château de la Buzine) et la restauration scolaire du premier degré. Ces rapports annuels ainsi que ceux analysés au cours de la troisième séance ont été transmis pour information au Conseil municipal (délibération n°20/0719/EFAG du 21 décembre 2020).
 - Le Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, relevant de la compétence métropolitaine est communiqué pour information à ses communes membres. Notons que pour la première fois, ce rapport a été présenté en séance par les services métropolitains, qui ont directement pu répondre aux différentes questions des membres. Ce rapport a été transmis au Conseil municipal pour information (délibération n°20/0741/DDCV du 21 décembre 2020).

IV- Perspectives

Pour l'année 2021, la Commission ambitionne de développer ses activités au-delà de l'examen obligatoire des rapports annuels d'activité 2020.

Pour cela, des visites de terrain devraient être organisées, ainsi que des réunions de travail dédiées à l'avenir des services publics délégués, permettant de faire plus de prospective.

La Commission prévoit également de recevoir occasionnellement les délégataires, qui pourraient présenter eux-mêmes leur rapport d'activité (au moins un en 2021).

Enfin, la Commission travaillera à la création d'une page internet dédiée, sur le site internet de la Ville.

* *

*